



ANIÈRES



COMMUNICATIONS DE L'EXÉCUTIF

SUITE À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2019

19 JUIN 2019

Le Conseil municipal a voté les délibérations suivantes :

Délibération N° 2015-2020 - D – 111

A l'unanimité, la proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 350'000 F pour la rénovation et le déplacement de deux déchetteries - Parcelle N° 5206 – privée / Plan 29 /route de la Côte-d'Or et Parcelle N° 5616 – dp cantonal / plan 26 / route d'Hermance.

Délibération N° 2015-2020 - D – 112

A l'unanimité, la proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 53'000 F pour la réalisation de l'optimisation et l'assistance à l'exploitation de la régulation de l'installation de chauffage du groupe scolaire, sis rue Centrale 64-66.

Délibération N° 2015-2020 - D – 113

A la majorité, la proposition du Maire relative à la démolition éventuelle du bâtiment N° 142, sis route de Chevrens 100, Parcelle N° 6329/RF 39, propriété de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement, sachant que le Conseil municipal sera encore saisi ultérieurement du projet de construction, conformément aux statuts de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement.

Le Conseil municipal a validé la création d'une nouvelle commission ad hoc "CoHerAn" qui sera en charge d'étudier le dossier relatif à la communauté de communes. Cette commission comprendra comme membres :

- Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, du groupe "Ensemble pour Anières".
- M. Pierre-Yves DECHEVRENS, du groupe "Le Centre".
- Mmes Elisabeth BERY et Jacqueline CURZON, du groupe "Parti Libéral - Radical".

Suite à la proposition de M. le Maire, les membres du Conseil municipal ont accepté un dépassement budgétaire 2019, en vue d'équiper, durant l'été, 5 classes de l'école de tableaux interactifs et de porter dans son budget 2020, 7 tableaux supplémentaires, afin que toutes les classes soient dotées de cet équipement.



[Pour plus de détails, voir l'affichage public \(panneaux à la mairie, au centre du village et à Chevrens\)](#)